

Les organisations signataires s'engagent à se réunir dans les meilleurs délais en cas de toute nouvelle disposition législative ou réglementaire concernant l'ostéopathie afin d'adopter une position commune.

Les signataires s'engagent à promouvoir l'exercice exclusif de l'ostéopathie.

Les signataires constatent une dérive démographique exponentielle inquiétante de la profession et interpellent les chefs d'établissement et les pouvoirs publics sur la nécessaire mise en place d'une régulation des flux.

Ils souhaitent que soit instauré un diplôme d'état universitaire de niveau master 2.

Les signataires reconnaissent le caractère important d'une action politique collective au niveau européen.

Les signataires sollicitent d'être associés à la rédaction des décrets de la loi HPST du 21 juillet 2009 et les organisations qui n'ont pas engagés de recours au Conseil d'Etat, demandent à être reçus par les pouvoirs publics.

PO



E. Planchet

Pour l'AFO

Michel SALA



Pour la CNO

Pierre GIRARD



Pour le ROF

Guy VILLEMAIN

Pour le SFDO

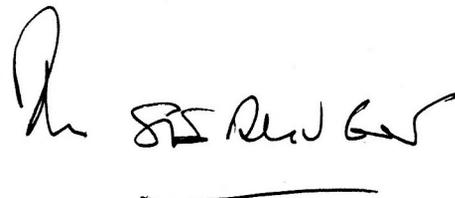
Philippe STERLINGOT

Pour le SNOF

Jean FANCELLO

Pour l'UFOF

Dominique BLANC



PO

